

Négociation Annuelle Obligatoire : c'est partie !

Cher-es collègues, nous avons le plaisir de vous annoncer la tenue de la négociation annuelle obligatoire, menée par notre nouvelle déléguée syndicale, Mona Hajji, selon le calendrier suivant : 17 mars, 9 avril et en mai prochain.

Parce que notre travail doit être reconnu à sa juste valeur, voici nos revendications actualisées :

- Prime de partage de la valeur : 3.000 euros pour l'ensemble du personnel ;
- Tickets restaurant : passage de la part salarié de 50 % à 40 % ;
- LSA vouchers : exonération dont ceux non considérés comme espèces ;
- Frais de représentation (coiffeur/manucure/barbier) : à hauteur de 80 euros mensuels ;
- Congé menstruel : 2 jours par mois payés à 100 % ;
- Congé météo (tempête de neige/canicule) : 2 journées annuels rémunérées ;
- Budget annuel Team building : 200 euros par personne au moins 3 fois par an ;
- Création d'une position Run/Réassort pour la Vallée/Job Desc.




Permanence juridique

**Conseils aux salarié-es sans rendez-vous dans les locaux de SUD
Commerces et services Francilien ou par téléphone, tous les :**

Lundis de 13h à 17h
Mercredis de 14h à 17h
Vendredis de 15h à 17h
(Sauf les jours fériés et de grève)

Nous intervenons en matière de salaire, de congés, de formation professionnelle, de santé au travail, de licenciement etc. et en cas de convocation à un entretien de licenciement pour être accompagné par un conseiller du salarié.

Nos défenseurs syndicaux vous assistent en vérifiant vos documents, contactent votre employeur et saisissent la justice, si nécessaire.

SUD COMMERCES ET SERVICES FRANCILIEN - SOLIDAIRES
7 rue Vicq-d'Azir 75010 Paris

Tél. : 09 71 31 70 28
Email : sudcommercefrancilien@gmail.com
Facebook : @SUDcommerceFrancilien
Twitter : @SUDcsFrancilien

La situation économique de Burberry France a été bonne ces deux derniers exercices : une croissance constante et une rentabilité positive. De plus, la société bénéficie d'une absence d'endettement. Enfin, la France est un des pays les plus rentables du groupe, puissant et coté en bourse.

Ces bons résultats doivent bénéficier à toutes et tous et pas uniquement aux actionnaires.

Pour imposer des conditions de travail et de rémunération plus enviables et assurer la pérennité de nos emplois, il faut construire un rapport de force plus conséquent dans l'entreprise.

Chacun-e peut contribuer, à commencer par se syndiquer (le montant de la cotisation mensuelle est de 0,5 % du salaire et est déductible de l'impôt).